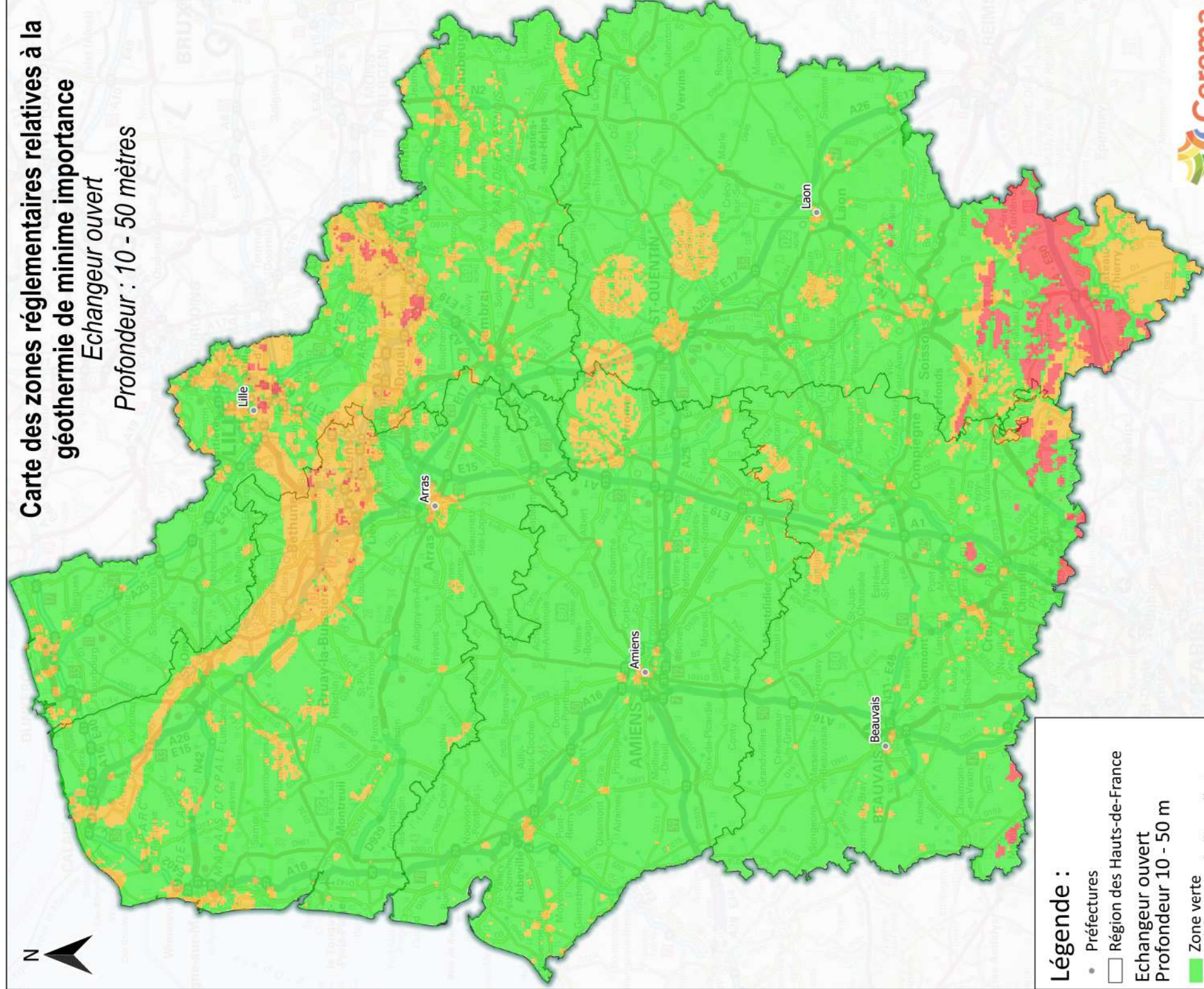




Carte des zones réglementaires relatives à la géothermie de minime importance *Echangeur ouvert* Profondeur : 10 - 50 mètres



Légende :

- Préfectures
- Région des Hauts-de-France
- Echangeur ouvert
Profondeur 10 - 50 m
- Zone verte
Déclaration de l'installation
- Zone orange
Déclaration de l'installation
et attestation d'un expert agréé
- Zone rouge
Autorisation de l'installation au
titre du code minier

0 25 50 km